

// Surface artificialisée

Typologie des espaces consommés par l'artificialisation

Quels sont les principaux facteurs influençant la biodiversité en région Centre-Val de Loire ?

Date :
30/11/2015

Mise à jour :
Novembre 2015

La destruction des habitats naturels par l'artificialisation est l'une des causes majeures de la perte de biodiversité au niveau mondial. Les espaces qui subissent ce phénomène ne sont plus disponibles comme habitats naturels ou pour des usages tels que l'agriculture.

DÉFINITION & DESCRIPTION

Ces espaces artificialisés créés par l'Homme, peuvent être occupés par des zones urbanisées, industrielles ou commerciales, mais aussi par des réseaux de transport, décharges, mines, carrières, ou encore par des espaces verts, équipements sportifs et de loisirs, qui altèrent les qualités qui sont celles du milieu naturel (capacité à abriter de la biodiversité, cycles naturels et des éléments nutritifs). Ils le sont au détriment des espaces naturels et ruraux.

Il est rare que les espaces artificialisés redeviennent agricoles ou naturels.

Ce phénomène d'artificialisation est dommageable pour la biodiversité à plusieurs titres :

- il détruit directement des espaces naturels ;
- il engendre une imperméabilisation des sols, ce qui augmente les risques d'inondation et détériore la qualité de l'eau ;
- il conduit à une fragmentation et un cloisonnement des milieux naturels, ce qui peut gêner les populations de certaines espèces pour l'accomplissement de leur cycle de vie, leurs migrations ;
- son étalement concourt à l'augmentation des déplacements humains et ainsi à celle des émissions de polluants et gaz à effet de serre.

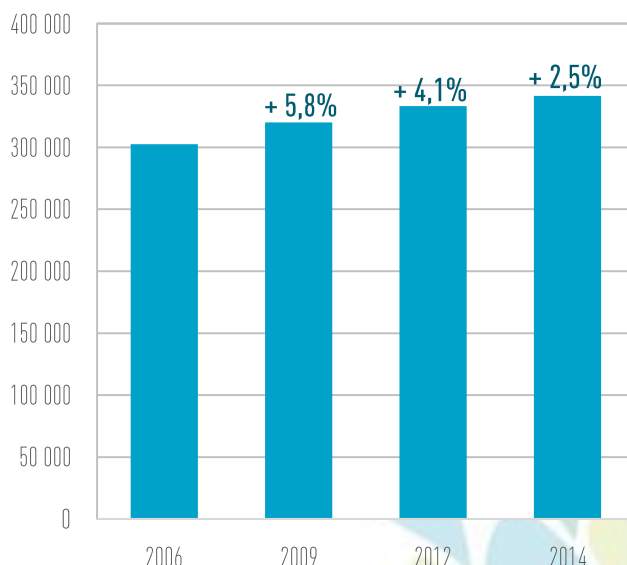
L'évolution de la surface des types d'occupation du sol entre deux dates permettra d'identifier les milieux les plus soumis à la pression de l'artificialisation.

RÉSULTATS

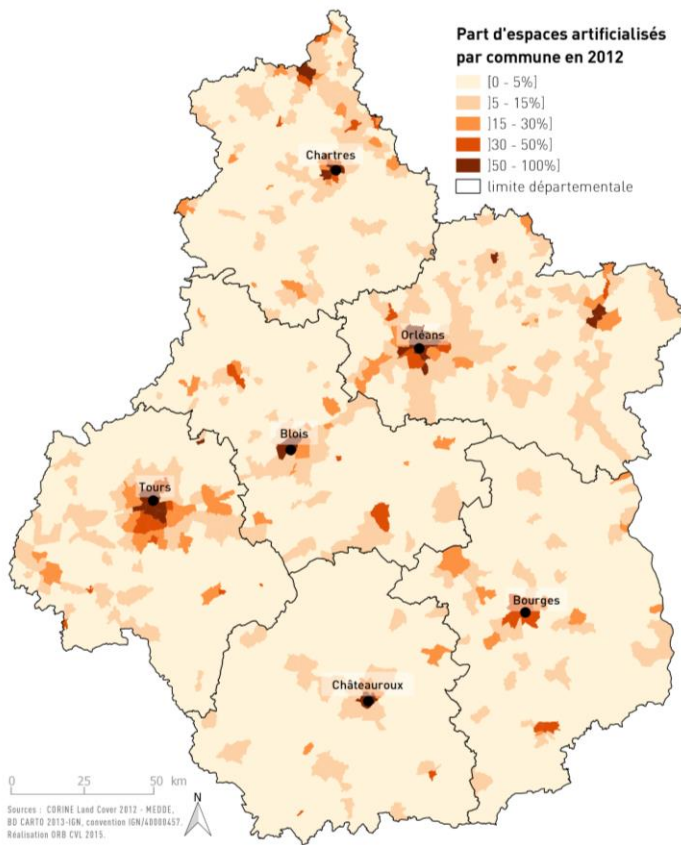
En 2014, 9% du territoire sont artificialisés. Ramené à la population, cela équivaut à une surface artificialisée de 1 324 m²/hab.

Les départements du Loiret et d'Indre-et-Loire sont les plus artificialisés (11 et 10%) de la région Centre-Val de Loire, les départements les moins concernés par le phénomène sont l'Indre et le Cher (7% d'artificialisation).

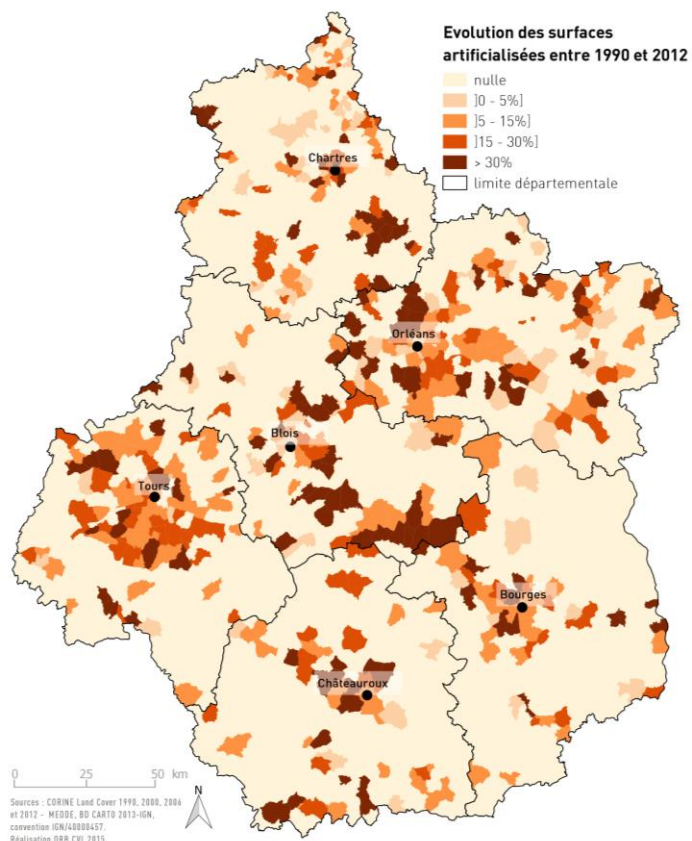
Entre 2006 et 2014, 39 130 ha ont été artificialisés, soit 4 891 ha/an en moyenne, ce qui équivaut à la consommation de 18 terrains de football par jour au détriment des espaces naturels et agricoles. On constate une augmentation de 13% des territoires artificialisés entre 2006 et 2014.



Évolution des surfaces artificialisées 2006 et 2014 en région Centre-Val de Loire - Source Teruti-Lucas



Part d'espaces artificialisés par commune en 2012



Évolution des surfaces artificialisées par commune entre 1990 et 2012

ANALYSE

Cette tendance est comparable à l'évolution nationale : en France métropolitaine, entre 2006 et 2014, on observe une augmentation de 12% des espaces artificialisés (+13% en région).

Même si l'artificialisation du territoire se poursuit, elle tend à se ralentir ces dernières années. En effet, les territoires consommés annuellement par l'artificialisation diminuent : de 5 856 ha/an entre 2006 et 2009, ils sont passés à 4 214 ha/an entre 2012 et 2014.

Cette pression est surtout localisée autour des grandes agglomérations, celles d'Orléans et Tours principalement. L'aire artificialisée autour de ces deux agglomérations est d'ailleurs très large par rapport aux autres villes de la région, ce qui témoigne du fort étalement urbain. Les autres zones les plus touchées par l'artificialisation sont situées sur les axes de transport principaux et les vallées de la Loire et du Cher, secteurs accessibles et attractifs.

Les territoires agricoles sont les plus touchés par l'artificialisation, et représentent 60% des espaces nouvellement artificialisés. Les territoires naturels contribuent aux 40% restant. Parmi ceux-ci, les espaces boisés sont les principaux espaces naturels consommés par l'artificialisation.

Territoires naturels
40%
13 101 ha

Territoires agricoles
60%
26 209 ha

Territoires artificialisés
+ 13%

Espaces consommés par l'artificialisation entre 2006 et 2014
en région Centre-Val de Loire - Source Teruti-Lucas

La volonté politique de lutter contre l'artificialisation et l'étalement urbain a contribué à la création en 2010 d'une nouvelle génération de Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle intercommunale, dit « SCoT Grenelle ». Ces documents d'urbanisme doivent désormais fixer au territoire des objectifs chiffrés de consommation de l'espace dans un but de limiter l'artificialisation de nouvelles zones. Pour l'instant, seuls 3 territoires intègrent ces objectifs en région Centre-Val de Loire.

LIMITES D'UTILISATION

Les principales limites de cet indicateur résultent des données qu'il exploite :

- *CORINE Land Cover* : limite de précision de la base CORINE, utilisable au 1 / 100 000^{ème} et dont la plus petite unité cartographiée est de 25 ha. Peu adaptée à une interprétation locale, elle reflète néanmoins une tendance régionale et départementale. La limite de précision de la base « changement » (délimitant les espaces faisant l'objet d'occupation du sol entre deux dates de mise à jour) est plus précise (5ha), mais reste insuffisant pour une analyse précise et fine de l'évolution du territoire, et des types d'habitats naturels concernés.

- *Teruti-Lucas* : Utilisée pour l'analyse statistique. Basée sur un échantillonnage de l'occupation du sol, cette donnée comporte des marges d'erreur.

Marge d'amélioration :

Une approche plus précise de l'artificialisation régionale sera réalisable avec la base de données d'occupation du sol (BD OCS) qui sera produite par l'IGN sur l'ensemble de la France à l'horizon 2017 (échelle 1/25 000^{ème}).

Une cartographie précise des habitats naturels pourrait permettre de connaître de façon plus détaillée les types d'habitats consommés ou menacés par l'artificialisation.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Source des données :

- *Donnée cartographique* :
 - CORINE Land Cover (1990, 2000, 2006 et 2012) : Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) du MEDDE.
 - BD CARTO : IGN.
- *Donnée statistique* : Teruti-Lucas 2014, produite par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Échelle de constitution : Calcul effectué à l'échelle communale (cartographie) et régionale (statistique).

Fréquence de mise à jour :

- Donnée cartographique : tous les 6-10 ans (fréquence d'actualisation de CORINE Land Cover)
- Donnée statistique : tous les ans (fréquence d'actualisation de Teruti-Lucas).

POUR EN SAVOIR +

Sur l'indicateur :

[Complément d'information technique](#)

Sur le site de l'ORB :

[Occupation du sol](#)
[Territoire couvert par un SCoT Grenelle](#)

Rédacteur :

Anne BIGNOLAS, ÉcoPôle

